

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 05/2022-2023, concernant le rapport sur les comptes 2022 et décharge de la gestion pour l'année 2022

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal mentionné ci-dessus. Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 7 juin. Nous remercions la municipalité pour sa disponibilité, les réponses apportées à nos questions et les explications fournies.

Dans son rapport, la municipalité indique que le résultat de l'exercice 2022 est considéré comme faible, et ceci malgré un excédent de CHF 272'326 CHF et une capacité d'autofinancement de 9%.

Pour notre part, nous saluons le fait qu'un bénéfice a été obtenu malgré les innombrables incertitudes qui ont marqué l'année 2022, et qu'il est bien supérieur en comparaison des années précédentes :

2019 : 80 KCHF

2020 : 74 KCHF

2021 : - 40 KCHF

Autofinancement

Au vu de la capacité d'autofinancement de la commune (montant d'autofinancement multiplié par 100 divisé par le montant des revenus courants), soit 9%, nous ne jugeons pas qu'il soit nécessaire de s'inquiéter en l'état. Il est à noter que, pour le Canton, un ratio entre 6% et 10% est considéré comme « moyen ».

En outre, pour le degré d'autofinancement (montant d'autofinancement multiplié par 100 divisé par le montant des investissements nets), la commune obtient un résultat de 76%. Pour ce critère, le Canton considère qu'un taux en-dessus de 80% est « acceptable à bon ». Donc, la commune n'est pas loin de pouvoir atteindre ce niveau.

Par ailleurs, il n'est pas vraiment étonnant que les ratios d'autofinancement soient en baisse, vu que la commune a fait des investissements très importants ces dernières années (bâtiment les Pralies, routes, terrain multi-sport, etc.). Les amortissements ainsi que les coûts d'entretien qui en découlent influencent alors les indicateurs financiers comme les taux d'autofinancement.

En résumé : les finances de la commune sont toujours bonnes mais, compte tenu des plans d'investissement futurs présentés, nous recommandons au Conseil de faire preuve d'une très grande prudence vis-à-vis des dépenses à venir et d'éventuellement adapter le plan d'investissement au besoin.

Maison des Tilleuls

Le projet concernant la Maison des Tilleuls nous occupera encore un certain temps et aura un impact majeur sur la santé financière de la commune à l'avenir. Il est évident que ce projet ne pourra pas être réalisé sans emprunt.

Sur les 495 KCHF du crédit d'études, 136 KCHF ont été dépensés en 2022.

La municipalité nous a confirmé qu'elle maintenait le plan d'investissement tel que prévu.

La municipalité mentionne également dans son rapport que les coûts dans le secteur de la construction ont augmenté de 15%. Ainsi, tout retard se chiffrera en frais supplémentaires.

Même si la Commission des Finances est bien consciente que les activités liées à la future rénovation de la Maison des Tilleuls et leur impact financier n'ont joué qu'un rôle mineur durant l'année 2022, elle souhaite malgré tout attirer l'attention des Conseillères et Conseillers sur l'ampleur de ce projet et ses conséquences financières futures.

Terrain multisports

Ce projet a été réalisé en 2022 quasiment dans la limite du budget de 496 KCHF.

L'installation est bien appréciée et fréquentée.

Selon le Préavis N° 09 / 2021 – 2022, une subvention de 67'876 CHF de la part des institutions cantonales était mentionnée. La municipalité n'en a fait aucune mention dans son rapport des comptes 2022. Il s'avère qu'une erreur commise lors de la soumission de ce projet aux instances cantonales explique que cette subvention n'a pas été accordée par celles-ci. La municipalité est en train de faire les démarches nécessaires pour tenter de récupérer ce montant.

En lien avec le point décrit, nous avons proposé à la municipalité d'ajouter au plan d'investissement une colonne spécifique de manière à mentionner dorénavant les subventions cantonales ou autres (estimées dans les préavis de demande de crédit et une fois reçues) et ainsi d'améliorer la transparence des coûts des projets.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°05/2022-2023, et de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2022.

Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten



Marcel Biedermann



André Jaquet



Maurice Meyer



Marcel Miesen

Vich, le 12 juin 2023